



64200

20160014

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

Séance publique du 11 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le onze avril à 19h00, les membres du conseil municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 06 avril 2016 conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : M. Paul Baudry, Maire, Mmes et MM. Gallot, Davril, Yaouanc, Bonzon, Delette, Etchegaray, Bigé, Gay, Etcheverry, Recart, Dallet, Sorhais, Vigier et Gony.

Excusé(s) : MM. Lahorgue (procuration à M. Baudry), Klisz (procuration à M. Davril) et Bigoteau.

Secrétaire de séance : M. Francis Davril

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 15

N° 1 : Objet : Convention avec les services de l'état pour la transmission dématérialisée des actes.

Le Maire informe que la dématérialisation des procédures est un axe majeur de la modernisation de l'administration à l'échelle du territoire national.

Le programme ACTES (Aide au Contrôle et à la Transmission Electronique Sécurisée), conçu par le Ministère de l'Intérieur, offre depuis plusieurs années la possibilité aux collectivités de télétransmettre certains actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique.

Il comporte désormais un module « ACTES Budgétaires » qui permet depuis le 1er janvier 2012 de dématérialiser les documents budgétaires (budgets primitifs, budgets supplémentaires, budgets annexes, comptes administratifs) au moyen du logiciel TotEM (Totalisation et Enrichissement des Maquettes) mis à la disposition des collectivités par les éditeurs de logiciels financiers homologués par la Direction Générale des Collectivités locales.

Le Conseil Départemental, l'Agence Publique de Gestion Locale et l'Agence Départementale du Numérique se sont associés pour mettre à disposition de toutes les collectivités locales du département des Pyrénées-Atlantiques des services d'administration électronique par le biais de la plate-forme www.eadministration64.fr.

D'accès gratuit, cet outil offre deux espaces de dématérialisation : l'espace des marchés publics et celui du contrôle de légalité grâce au dispositif ACTES.



64200

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

Le maire propose au conseil municipal de délibérer en faveur du dispositif de télétransmission et de choisir d'adhérer à la plate-forme www.eadministration64.fr.

Invité à se prononcer sur cette question,

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

- de recourir à la télétransmission des actes administratifs et des documents budgétaires soumis au contrôle de légalité
- de choisir d'adhérer à la plate-forme [eadministration64](http://www.eadministration64.fr)

AUTORISE :

- le Maire à souscrire un contrat avec une autorité de certification homologuée pour l'obtention d'un certificat électronique (facultatif),
- le Maire à signer la convention de télétransmission avec le Préfet

Vote : 15

Pour : 17 (dont 2 procurations)

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

P. Baudry

A large, stylized signature in black ink is written over a circular red official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BASSUSSARRY' around the top edge, a central emblem, and the number '64200' at the bottom. The signature is a cursive 'P. Baudry'.